

Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1281

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Déficit de l'Etat: une autre approche

Je tiens à réagir, suite à l'article intitulé «Des revendications qui ne font pas un projet», paru le 21 novembre sous la signature de Jean-Daniel Delley.

JEAN-DANIEL DELLEY caricature mon intervention lors de l'émission «Droit de cité», et procède à un amalgame dans le but de discréditer le cartel intersyndical et le mouvement de la fonction publique genevoise.

Perte du pouvoir d'achat

Lors de cette émission centrée sur les réductions de salaires aux CFF et dans la fonction publique, j'ai dénoncé la volonté du gouvernement zurichois de réduire les salaires nominaux de 3%, avec gel de l'indexation et des annuités pendant 3 ans, ainsi que la décision du Conseil d'Etat genevois de bloquer en 1997 tous les mécanismes salariaux. J'ai ajouté que ce 3^e blocage en 4 ans porterait entre 10 et 15%, selon les cas, la perte de pouvoir d'achat des salariés de la fonction publique genevoise calculée depuis 1992. J'ai rappelé que la non-indexation des salaires équivalait à une réduction de pouvoir d'achat, contre la thèse patronale qui tend à considérer la simple adapta-

tion des salaires au coût de la vie comme une augmentation de salaire! J'ai mentionné aussi les 25 000 suppressions d'emploi intervenues dans la fonction publique de ce pays, depuis 1991, et les 25 000 autres menacés dans les 3 ans à venir.

Il faut ne rien comprendre aux difficultés matérielles dans lesquelles se débattent une grande partie des salariés, y compris dans la fonction publique, pour considérer ces éléments comme des «calculs d'épiciers». (...)

Comme la manifestation nationale contre le démantèlement des services publics, le mouvement de la fonction publique genevoise a exprimé un profond malaise social. Néanmoins, chacun sait qu'une mobilisation syndicale doit, dans toute la mesure du possible, se conclure par des résultats immédiats, forcément limités en regard du malaise exprimé.

Cet accord – même limité, pour l'essentiel, à la seule question salariale – est important du point de vue des relations futures entre syndicats et gouvernement. Il renforce à mon avis le cartel dans ses luttes futures, que ce soit sur la question du statut ou des restructurations. (...)

Mon désaccord est ici total avec la position de Jean-Daniel Delley qui prône la résignation sur ce point: dans la situation actuelle des finances publiques, écrit-il doctement, il faut chercher une amélioration du climat social dans un autre registre que celui des salaires!

Ce qui n'est pas acceptable

Contrairement à sa vision aseptisée, je ne considère en aucune manière les déficits de l'Etat comme des éléments neutres. Ces déficits s'inscrivent dans le contexte d'une économie de marché qui tend actuellement à détruire toutes les valeurs sociales, environnementales et éthiques et dont les mécanismes privilégient à tous les niveaux la rétribution du capital sur celle du travail. Il n'est ainsi pas acceptable:

- que toute la société soit mise en coupe réglée pour rentabiliser les accumulations financières,
- que des cadeaux fiscaux soient accordés aux plus riches tandis qu'on transfère la charge fiscale sur les petits et moyens revenus,
- que des grandes entreprises qui réalisent des profits par milliards licencient à tour de bras, mettant à la charge des col-

lectivités publiques et des assurances sociales le coût social de ces décisions,

- que la substance des services publics soit attaquée pendant que les créanciers de l'Etat perçoivent des intérêts réels positifs confortables, un parasitisme déjà dénoncé par Keynes en son temps.

Il est vrai qu'une réforme démocratique de l'Etat est nécessaire pour lui permettre de mieux répondre aux besoins des usagers. Les syndicats sont les premiers à dénoncer les tendances hiérarchiques de l'Etat. Mais il y a réforme et réforme. Jean-Daniel Delley est incapable de concevoir qu'une réforme puisse impliquer une contradiction d'intérêts sociaux. Cela l'amène à accepter le cadre même des analyses de l'audit d'Arthur Andersen, implicitement considéré comme neutre, alors que celui-ci est clairement d'inspiration néo-libérale, même si certaines propositions peuvent être admises ici ou là. S'il imagine qu'après le mouvement de l'automne 96, les salariés de la fonction publique genevoise sont prêts à accepter les principes de réforme préconisés par Arthur Andersen, je crois qu'il s'expose à une vive déconvenue. Le malaise social qui s'est exprimé et renforcé durant le mouvement ne conduit nullement à accepter une réforme de l'Etat subordonnée aux politiques d'austérité actuelles, ou des modèles de réorganisation qui confondent la logique du service public avec celle de l'économie privée. Bien au contraire.

Eric Decarro

Président du SSP, Genève

Gymnastique pour les chômeurs

J'AI TROUVÉ CE texte de 1938, de la plume d'un employeur britannique, Shipley Brayshaw. Partant de la question «Comment peut-on faire des affaires sans réserve de chômeurs?», il propose:

«On s'attendrait à ce que les hommes et les femmes de la réserve se mettent ou se maintiennent en excellente forme. Ils auraient accès aux salles de gymnastique, aux piscines, aux jeux de plein air de même qu'à des cours et à des activités culturelles. Etant donné qu'ils sont dans la réserve pour le profit de l'industrie, ils seraient pleinement salariés. Leur position serait analogue à celle de l'armée, qui reçoit un plein salaire en temps de paix».

Edouard Dommen
Bellevue

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp)

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggy (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Composition et maquette:

Claude Pahud, Françoise Gavillet,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9